

Investissements d'Avenir Appel à Manifestations d'Intérêt

"ANTIBIORESISTANCE: COMPRENDRE, INNOVER, AGIR".

Date de clôture de l'appel à manifestations d'intérêt
31/03/2020 à 11h00 (CEST)

Adresse de consultation de l'appel

<http://anr.fr/PPRAMR-2020>



RESUME

Suite au plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens adopté par l'OMS en 2015 et suite à la publication en Novembre 2016 de la feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance en France, le Gouvernement par l'entremise du Secrétariat Général pour l'Investissement a décidé de mettre en place un programme prioritaire de recherche (PPR) sur l'antibiorésistance doté de 40 M€ sur dix ans. La France demeure un pays sur-consommateur d'antibiotiques et apparaît comme l'un des pays européens les plus touchés par la résistance aux antibiotiques. La multi-résistance aux antibiotiques est donc un problème majeur de santé publique dans notre pays. L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) est donc de rassembler l'ensemble des propositions des forces françaises d'investigation dans ce domaine afin de fédérer les équipes dans le but de proposer des projets de recherche très ambitieux, structurant, de longue durée (3 à 6 ans). Ils devront de plus favoriser l'interdisciplinarité et faire émerger une synergie entre les différents types de recherche (fondamentale, environnementale, cliniques, translationnelle, de santé publique, etc..., en médecine humaine et vétérinaire). L'objectif est de stimuler et d'accompagner l'émergence d'innovations diagnostiques, préventives et thérapeutiques et d'aboutir à un meilleur usage des antibiotiques. A ces fins, les manifestations d'intérêt attendues devront porter sur un ou plusieurs de 4 grands challenges prédéfinis.

A l'issue de cet AMI, l'objectif de l'appel à projets de recherche sera de financer les consortia proposant des projets de 3 à 6 ans pour des montants d'aide de 1 à 3 M€.

DATES IMPORTANTES

CLOTURE DE L'AMI

Les éléments du dossier de soumission (voir § 5 « Modalités de soumission ») doivent être déposés sous forme électronique, impérativement avant :

LE 31/03/2020 A 11H00 (HEURE DE PARIS)

sur le site :

<https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/ppr-antibioresistance>

CONTACTS

ppr-antibioresistance@anr.fr

CHARGE DE PROJETS SCIENTIFIQUE : GABRIEL MATHERAT

RESPONSABLE DE PROGRAMME : JEAN-MARC CAVAILLON

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et les instructions disponibles sur le site de soumission des dossiers : <https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/ppr-antibioresistance>
Pour toute question : ppr-antibioresistance@anr.fr

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de l'appel à manifestations d'intérêt	5
1.1. Contexte	5
1.2. Objectifs de l'appel à manifestations d'intérêt.....	6
2. Champ de l'appel à manifestations d'intérêt	9
2.1. Périmètre	9
2.2. Partenaires	10
3. Examen des dossiers proposés	10
3.1. Critères de recevabilité.....	11
3.2. Critères d'analyse des dossiers de réponse à l'ami	11
3.3. Critères d'évaluation des projets de recherche pour financement	11
4. Dispositions générales pour le financement du ou des appels à projets	12
4.1. Financement	12
4.2. Autres dispositions.....	13
5. Modalités de soumission de l'ami	13
5.1. Contenu du dossier de soumission	13
5.2. Procédure de soumission	13
5.3. Conseils pour la soumission	14
6. Annexe : définitions relatives à l'organisation des projets	14

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

1.1. CONTEXTE

La résistance aux antimicrobiens survient lorsque les microorganismes développent des stratégies qui rendent inefficaces les médicaments utilisés pour traiter les infections. En 2014, le Dr Keiji Fukuda, sous-directeur Général de l'OMS déclarait : "Sauf si les nombreux acteurs concernés agissent de manière urgente et coordonnée, le monde se dirige vers une ère post-antibiotique dans laquelle des infections courantes et des blessures mineures, traitées pendant des décennies, pourraient tuer à nouveau". En outre des pans entiers de la médecine moderne, et en premier lieu certains de ses progrès les plus notables, ne peuvent être mis en œuvre sans que des antibiotiques puissants ne soient disponibles pour prévenir ou traiter les infections bactériennes. En 2015, l'OMS adoptait un plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, et en particulier aux antibiotiques¹. Si le problème varie selon les pays, il demeure planétaire : la circulation des êtres humains, la dissémination environnementale et le commerce international des animaux et des produits alimentaires, contribuent à cette globalisation. En France, en 2015, un groupe de travail coordonné par le Dr Jean Carlet, missionné par Madame la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, rendait son rapport sur la problématique de la résistance aux antibiotiques. Ce rapport mentionne l'existence en France de plus de 150 000 infections annuelles par des bactéries multi-résistantes, entraînant le décès de 12 500 patients. Soixante-trois pour cent de ces infections sont dues au *Staphylococcus aureus* résistant à la méthiciline et aux entérobactéries résistantes aux céphalosporines de 3^e génération. Avec *Pseudomonas aeruginosa* résistant aux carbapénèmes, ces bactéries sont responsables de 88% des décès. Ce sont les données de ce rapport qui ont servi de base à la structuration de la Feuille de Route Interministérielle pour la maîtrise de l'Antibiorésistance publiée en Novembre 2016.

La France demeure un pays sur-consommateur d'antibiotiques, 30% de plus que la moyenne européenne et presque trois fois plus que les Pays-Bas. Le corollaire est que la France apparaît comme l'un des pays européens les plus touchés par la résistance aux antibiotiques. La résistance aux antibiotiques est donc un problème majeur de santé publique dans notre pays. Une partie de l'augmentation des résistances est également liée à la pollution de l'environnement, une contamination des rivières et des sols, au portage par la faune sauvage (oiseaux, rongeurs...), aux transferts internationaux non seulement des personnes mais aussi résultant du commerce international, et aux activités humaines. Il faut cependant se réjouir de la diminution très significative de la consommation d'antibiotiques en agriculture portée par la législation européenne interdisant les antibiotiques comme facteurs de croissance chez les animaux d'élevage et par les deux plans successifs « EcoAntibio » français. Du fait des mécanismes de transferts horizontaux qui permettent aux bactéries, même d'espèces différentes, de se transmettre entre elles des gènes de résistance, le "résistome" (l'ensemble des gènes de résistance à un ou plusieurs antibiotiques) concerne aussi bien les bactéries pathogènes, les bactéries non-pathogènes que celles de la flore digestive et de

¹ Bien que le terme « antimicrobien » puisse concerner les antiviraux, les antiparasitaires et les antifongiques, en plus des antibactériens (antibiotiques et biocides) stricto sensu, c'est à la résistance contre les antibiotiques que cet AMI est dédié, en raison de l'acuité et de l'importance pour la santé publique de la crise des antibiotiques à laquelle nous avons à faire face.

"Antibiorésistance: comprendre, innover, agir".

l'environnement. Par conséquent, il existe un intérêt considérable pour la caractérisation du "résistome" tant pour les bactéries responsables des infections communautaires et associées aux soins que pour celle des microbiotes (et en particulier du microbiote intestinal) humain, animal et environnemental. Le traitement des infections dues aux bactéries multirésistantes représente un défi majeur, car l'augmentation de la résistance aux antibiotiques entraîne un risque accru d'échec thérapeutique, de rechutes, d'hospitalisations plus longues et d'aggravation des résultats cliniques. Depuis une trentaine d'années, pour faire face à l'émergence et à la croissance de la fréquence des infections par des bactéries antibiorésistantes voir multi-résistantes, seules deux nouvelles molécules ou stratégies thérapeutiques ont été développées en antibiothérapie, illustrant le déficit en recherche et innovation. Par ailleurs, le monde médical en milieu hospitalier est toujours en quête d'une identification rapide des infections, et la caractérisation de la résistance aux antibiotiques demeure une urgente nécessité. Cependant, il est de plus en plus clair qu'on ne trouvera pas de solution à la crise des antibiotiques à laquelle nous faisons face par le seul développement de nouveaux antibiotiques selon les schémas qui ont prévalu depuis 60 ans, ou en poursuivant sans changement les stratégies en place car ce sont elles qui ont, du moins en partie, abouti à la situation actuelle de croissance de l'antibiorésistance. Cet AMI est destiné à permettre à la communauté scientifique française, dans son ensemble, de structurer son action et de se rassembler dans un esprit « One Health » et interdisciplinaire, pour faire émerger des connaissances et des innovations porteuses de stratégies et solutions nouvelles pour résoudre la crise des antibiotiques.

1.2. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

L'objectif du programme prioritaire de recherche (PPR) mis en place par l'État à hauteur de 40 M€ sur dix ans est d'aider à :

- Contrôler et maîtriser les diverses pressions de sélection environnementale, en particulier l'usage des antibactériens, concourant à l'émergence et à la dissémination de la résistance aux antibiotiques ;
- Elucider et ralentir l'émergence et la dissémination des éléments génétiques de résistance (y compris ceux impliquant les biocides) et des bactéries résistantes ;
- Accélérer l'innovation dans le domaine des outils diagnostics, thérapeutiques et préventifs de la résistance bactérienne et de sa diffusion et proposer de nouvelles stratégies anti-infectieuses ;
- Comprendre les paramètres anthropologiques, sociologiques et économiques qui concourent à un mauvais usage des antibiotiques et à la diffusion de l'antibiorésistance.

Le PPR antibiorésistance s'intègre dans l'ambition nationale de réduction de l'usage des antibactériens, associée à l'éducation du grand public et des professionnels de santé humaine et animale.

L'Etat en a confié le pilotage scientifique à l'Inserm.

Ce PPR doit irriguer dans la durée tous les types de recherche pour stimuler l'émergence d'innovations dans le champ de l'antibiorésistance. Seule une conception "One Health" ne dissociant pas l'Homme de son environnement (animal, alimentation, sols, eaux...), et inscrite dans un continuum allant de la recherche fondamentale aux applications cliniques, vétérinaires et environnementales est de nature à développer des voies nouvelles pour lutter

"Antibiorésistance: comprendre, innover, agir".

contre l'émergence et la diffusion de la résistance aux antibiotiques, et à en contrôler les conséquences. Une approche holistique et interdisciplinaire des questions de recherche est indispensable.

Afin d'atteindre cet objectif une première action consiste à **financer des projets de recherche ambitieux, structurant et de longue durée (3 à 6 ans)**. Ces projets devront favoriser l'interdisciplinarité et faire émerger une synergie des recherches fondamentales, environnementales, cliniques, et vétérinaires. Leur objectif est de stimuler et d'accompagner l'émergence de nouvelles stratégies de lutte contre l'émergence et la croissance de l'antibiorésistance, ainsi que d'innovations diagnostiques et thérapeutiques et aboutir à un meilleur usage des antibiotiques.

Ces projets sont l'objet du présent **appel à manifestations d'intérêt** (AMI) dont l'objectif est de mobiliser non seulement les forces françaises reconnues sur la scène internationale de l'antibiorésistance mais aussi des équipes qui ne travaillent pas encore dans le domaine, afin d'amener de nouvelles compétences et approches qui permettent de renforcer la lutte contre la résistance aux antibiotiques. Ces manifestations d'intérêts seront le socle des futurs appels à projets.

Les manifestations d'intérêt devront porter sur un ou plusieurs des 4 grands challenges suivants :

CHALLENGE 1 : DYNAMIQUES ET CONTROLE DE L'ÉMERGENCE, DE LA TRANSMISSION ET DE LA DISSEMINATION DE L'ANTIBIORESISTANCE

Agir contre l'antibiorésistance nécessite d'élucider les mécanismes d'émergence, de transmission et de dissémination de la résistance aux antibiotiques (bactéries et éléments génétiques mobiles) dans une approche « One Health » (homme, animal, environnement). La compréhension de ces mécanismes doit combiner trois approches : i) une approche évolutive sur la dynamique des souches résistantes à haut pouvoir épidémiogène, ii) une approche moléculaire pour comprendre les mécanismes d'acquisition et de transfert des gènes de résistance et iii) une approche écologique et épidémiologique pour comprendre et modéliser les interactions spatio-temporelles au sein et entre les microbiomes et les pressions de sélection intermittentes ainsi que les phénomènes de résistance croisée (aux antibiotiques, biocides, détergents, métaux lourds...) auxquelles sont soumises les bactéries. La combinaison de ces connaissances mécanistiques avec les nouvelles technologies de l'information permettra de modéliser les processus afin d'évaluer et prédire le niveau de risque d'acquisition, de transmission, d'amplification et de dissémination de la résistance dans les trois écosystèmes.

Mots clés associés : émergence, transmission, évolution, épidémiologie moléculaire, biomarqueurs, observatoire, modélisation du risque.

"Antibiorésistance: comprendre, innover, agir".

CHALLENGE 2 : OPTIMISATION DE L'USAGE DES ANTIBIOTIQUES EN MEDECINE HUMAINE ET VETERINAIRE

Mettre au point et évaluer de nouveaux outils, méthodes ou stratégies pour améliorer la pertinence des prescriptions antibiotiques et permettant de : (i) différencier rapidement les infections bactériennes d'autres types d'infections, (ii) caractériser le plus rapidement possible le microorganisme pathogène, les mécanismes de résistance ainsi que la sensibilité aux antibiotiques, (iii) minimiser les effets de dysbioses sur les microbiomes humains, animaux et environnementaux, (iv) contrôler le risque épidémique bactérien afin de réduire la transmission et éviter le recours thérapeutique ou préventif aux antibiotiques, (v) évaluer les meilleures pratiques et les risques et bénéfices associés aux innovations de tous ordres destinées à lutter contre l'antibiorésistance et (vi) améliorer les stratégies d'utilisation et de prescription des antibiotiques (en préventif ou curatif), pour réduire les antibiothérapies inutiles et/ou inappropriées, sont les axes pivots de l'optimisation de l'usage des antibiotiques au regard du risque de résistance et de ses conséquences sur l'environnement. Ces objectifs incluent le développement d'approches numériques, de fouille de données, y compris celles résultant de la surveillance environnementale, et/ou d'apprentissage statistique. Il s'agira de répondre à ces enjeux en s'inscrivant, si possible dans une perspective « One Health » et dans les parcours de soins afin de contrôler l'émergence et la dissémination de la résistance bactérienne et de ses conséquences.

Mots clés associés : diagnostic rapide, résistance/susceptibilité, dysbiose microbienne, optimisation, antibiotic stewardship, modélisation et simulation.

CHALLENGE 3 : DETERMINANTS INDIVIDUELS, ETHNOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES, ECONOMIQUES, POLITIQUES ET CULTURELS DE L'ANTIBIORESISTANCE

Il est crucial de mieux comprendre les processus de décision qui sous-tendent l'usage des antibiotiques. Il faudra en particulier identifier les leviers favorisant de meilleures pratiques de prescription et d'utilisation de ces molécules, décrire les mécanismes qui peuvent soutenir les pratiques de prévention et contrôle de l'infection, ainsi que la lutte contre le rejet des antibiotiques dans l'environnement. Il conviendra d'analyser les déterminants contextuels et les facteurs anthropologiques et sociologiques, de repérer les logiques économiques, écologiques et politiques, les pratiques individuelles ou professionnelles, les cadres juridiques, les discours, les effets des politiques publiques nationales et internationales, ainsi que d'observer les groupes de populations concernés, les acteurs sociaux, institutionnels et privés, les lieux de décision, et les espaces de communication du problème. On étudiera aussi en quoi l'usage d'outils numériques destinés à optimiser et/ou limiter la consommation d'antibiotiques, améliore ou pas ces pratiques et usages, et modifient les impacts sur l'homme, l'animal et l'environnement. Enfin, on s'attachera à analyser les modes de circulation et de transmission des savoirs et de l'information, ainsi que les campagnes de communication et la manière dont l'antibiorésistance s'est imposée ou non dans le débat public. Les approches diachroniques ou historiques permettant d'éclairer la situation présente seront bienvenues, de même que les comparaisons au niveau international.

"Antibiorésistance: comprendre, innover, agir".

Mots clés associés : enjeux économiques et écologiques, anthropologiques et sociologiques, régulations et politiques publiques, information et débat public, rôle des acteurs, outils numériques.

CHALLENGE 4 :

INNOVATION THERAPEUTIQUE

De nouvelles stratégies thérapeutiques et préventives et curatives doivent être mises en œuvre pour palier au développement de l'antibiorésistance. Les propositions de recherche devront développer une approche holistique en intégrant des considérations environnementales, une déclinaison animale et une dimension santé humaine. Il s'agira d'identifier et de développer des alternatives thérapeutiques ou préventives novatrices et respectueuses des microbiotes et des écosystèmes bactériens non ciblés. Les stratégies innovantes d'intervention et de manipulation des microbiotes et des écosystèmes environnementaux ainsi que le développement de nouvelles approches d'immunothérapie, de phagothérapie ou de transfert de microbiote fécal, entrent dans le périmètre de ce challenge. On s'attachera également à promouvoir la recherche et le développement de nouveaux antibiotiques ou de thérapies alternatives, et le repositionnement ou la combinaison de molécules existantes. L'application d'approches d'apprentissage statistiques, de modélisation et de simulation, et le développement de méthodes diagnostiques innovantes seront prises en compte.

Mots clés associés : innovation thérapeutique, recherche et développement, intelligence artificielle, microbiote, modélisation.

Les questions d'ordre éthique et les préoccupations d'acceptabilité par la société des recherches menées devront être prises en compte.

2. CHAMP DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

2.1. PERIMETRE

L'AMI est une première phase de recensement non sélective et non obligatoire qui doit permettre de faire émerger des projets de recherche et d'innovation et non des plateformes, des réseaux ou des observatoires dédiés à l'antibiorésistance. Cette phase permettra également d'affiner la rédaction du ou des Appels à Projets (dont le premier sera publié au courant du deuxième trimestre 2020).

Sans exclure les projets mono-disciplinaires au stade des réponses à l'AMI, des projets s'inscrivant dans des approches pluri ou interdisciplinaires sont particulièrement attendus, pouvant allier sciences du vivant, médecine humaine et vétérinaire, sciences humaines et sociales, mathématiques, sciences physiques et informatiques, chimie ou sciences de

"Antibiorésistance: comprendre, innover, agir".

l'ingénieur. Cet appel à manifestations d'intérêt s'adresse donc, sans *a priori*, à toutes les communautés scientifiques en mesure de répondre à un ou plusieurs des challenges identifiés.

La pertinence, la cohérence et la complémentarité des équipes ou réseaux d'équipes devront être recherchées. Les candidats devront disposer d'un noyau central de ressources, d'équipements et de compétences en adéquation avec l'ambition du projet déposé. Il s'agit de financer des projets réalisables en 3 à 6 ans.

Le responsable scientifique et technique du projet devra être reconnu pour ses travaux de recherche antérieurs (doctorat, publications, ...). Il devra démontrer sa capacité à faire travailler en synergie l'ensemble des acteurs du projet.

Les propositions devront être originales et avoir une solide base scientifique quelle que soit la discipline.

2.2. PARTENAIRES

Il est attendu que les projets qui seront financés dans le cadre du ou des Appels à Projets (AAP) mobilisent de larges consortiums de recherche, des sciences du vivant aux sciences humaines et sociales en passant par les sciences de l'ingénieur.

A titre indicatif, conformément à la convention sur les programmes prioritaires de recherche signée entre l'Etat et l'Agence nationale de la recherche, les subventions ne peuvent bénéficier qu'à des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

Les établissements partenaires devront démontrer leur capacité à mobiliser des moyens pour la réalisation des projets.

Des partenariats avec les entreprises et/ou des établissements de santé pourront être recherchés si cela est pertinent.

Pour chaque projet sélectionné à l'issue de la phase d'appel à projets, un seul partenaire désigné comme établissement coordinateur contractualisera avec l'ANR. Il aura la responsabilité de la gestion des financements et signera éventuellement avec ses établissements partenaires des conventions de reversement.

3. EXAMEN DES DOSSIERS PROPOSES

Les principales étapes de la procédure de l'AMI sont les suivantes :

- dépôt des dossiers de soumission sur le site dédié de l'ANR
- examen de la **recevabilité** des dossiers par l'ANR, selon les critères explicités en § 3.1 ;
- les dossiers déposés pour cet AMI devront décrire :
 - l'état de l'art et les opportunités que représentent le projet ;
 - le projet scientifique envisagé avec ses étapes clés et ses livrables ;
 - les partenaires (existants ou à identifier) nécessaires à la réalisation du projet et requis pour une synergie ;
 - le budget global du projet et l'aide demandée ;

"Antibiorésistance: comprendre, innover, agir".

et contenir

- les 10 meilleures publications des équipes concernées durant les trois dernières années ;
 - des *curriculum vitae* courts des investigateurs principaux.
- L'analyse des manifestations d'intérêt sera confiée au **comité de pilotage**²

Comme indiqué en § 2.1, l'AMI est une première phase de recensement **non sélective et non obligatoire**. A l'issue de cette phase, une réunion de concertations et d'échanges sera organisée par l'Inserm, en présence de tous les déposants afin d'encourager la formation de consortiums multidisciplinaires. Suite à cette réunion, le comité de pilotage décidera le lancement d'une à deux vagues d'appels à projets (AAP) sélectifs portant sur tout ou partie des 4 challenges décrits au § 1.2.

Pour information, dans le cadre du ou des appels à projets à venir, la sélection finale des projets se fera par un **jury indépendant** composé d'experts reconnus internationalement dans les domaines scientifiques liés à l'antibiorésistance.

La composition du jury de l'ANR sera affichée sur le site de publication du ou des appels à projets à l'issue de la procédure d'évaluation.

3.1. CRITERES DE RECEVABILITE

- 1) Le dossier de soumission doit être déposé complet sur le site de soumission de l'ANR avant la date et l'heure de clôture de l'appel à projet.
- 2) Le dossier de soumission pour l'AMI doit être impérativement au format PDF non protégé et ne pas dépasser 6 pages, annexes budgétaire, bibliographique et CV courts comprises (taille de police minimum : 11, Times New Roman ou équivalent). Tout document dépassant 6 pages rendra automatiquement le dossier non recevable.

3.2. CRITERES D'ANALYSE DES DOSSIERS DE REPONSE A L'AMI

- Le dossier proposé doit **entrer dans le champ** de l'appel décrit au § 2.1
- Le dossier doit répondre à un ou plusieurs challenges définis au § 1.2
- Le Responsable Scientifique et Technique de la proposition doit être reconnu pour ses travaux antérieurs (cf. § 2.1)

3.3. CRITERES D'ÉVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE POUR FINANCEMENT

Pour l'évaluation finale des projets soumis aux **appels à projets à venir**, les critères d'évaluation sont donnés à **titre indicatif pour orienter les porteurs** lors de la rédaction de leur dossier de réponse à l'AMI.

- 1) Qualité et ambition scientifique :
 - Pertinence de la proposition au regard du ou des challenges visés

² Le comité de pilotage est l'instance désignée comme telle au paragraphe 2.4 de la convention Etat – ANR régissant le présent appel à manifestations d'intérêt.

"Antibiorésistance: comprendre, innover, agir".

- Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche
 - Qualité des données préliminaires soutenant les hypothèses de recherche
 - Caractère novateur, originalité, positionnement par rapport à l'état de l'art
 - Pertinence de la méthodologie
 - Capacité du projet à répondre aux enjeux de recherche du challenge choisi
 - Faisabilité et disponibilité des outils nécessaires
- 2) Organisation et moyens mobilisés pour la réalisation du projet
- Compétence, expertise et implication du responsable scientifique et technique et des partenaires
 - Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche et plus-value au regard des objectifs généraux finalisés par l'amélioration de la lutte contre l'antibiorésistance
 - Caractère novateur, originalité, positionnement par rapport à l'état de l'art
 - Pertinence de la méthodologie, gestion des risques scientifiques
 - Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet
 - Des indicateurs précoces (à 6 et 12 mois) seront proposés pour pouvoir juger la mise en place du projet.
- 3) Pertinence du consortium envisagé
- Qualité et complémentarité du consortium scientifique
 - Implication des différents acteurs
 - Processus de collaboration envisagé
- 4) Impact et retombées du projet
- Impact scientifique et sociétal
 - Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats y compris promotion de la culture scientifique
 - Actions de transfert de technologie et d'innovation vis-à-vis du citoyen

4. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT DU OU DES APPELS A PROJETS

4.1. FINANCEMENT

L'État a décidé de mobiliser 40 millions d'euros au sein de l'action « Programmes prioritaires de recherche » du Programme 421 des investissements d'avenir, « Soutien des progrès de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Ce « Programme prioritaire de recherche » sur l'antibiorésistance, dont il s'agit ici de la première phase d'appel à manifestations d'intérêt, visera à financer des projets de recherche dans ce domaine.

L'action financée au titre du programme d'investissements d'avenir présente un caractère exceptionnel et se distingue du financement récurrent des établissements universitaires ou de recherche.

Les financements alloués représentent des moyens supplémentaires destinés à des actions nouvelles. Ils pourront permettre le lancement de projets de recherche innovants, et financer,

"Antibiorésistance: comprendre, innover, agir".

par exemple, l'achat d'équipements ainsi que des dépenses de personnel affectés spécifiquement à ces projets et de fonctionnement associé.

4.2. AUTRES DISPOSITIONS

Le financement d'un projet ne libère pas ses participants de remplir les obligations liées à la réglementation, aux règles d'éthique et au code de déontologie applicables à leur domaine d'activité.

5. MODALITES DE SOUMISSION DE L'AMI

5.1. CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique du projet. Il devra être complet au moment de la clôture de l'appel à manifestations d'intérêt, dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'AMI dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

Le dossier devra être déposé sur le site de soumission dont l'adresse est mentionnée page 3. Afin d'accéder à ce service, il est indispensable d'obtenir au préalable l'ouverture d'un compte (identifiant et mot de passe). Pour obtenir ces éléments, il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible.

Le dossier de soumission complet est constitué d'un document technique rédigé en français comprenant une description du projet envisagé selon le format fourni avec en annexes les moyens financiers (coût complet et aide demandée), la liste des 10 meilleures publications scientifiques des équipes concernées et les courts CV des investigateurs principaux.

Le modèle de document technique est accessible à partir de la page web de publication du présent appel à manifestations d'intérêt (voir adresse page 3).

5.2. PROCEDURE DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra être transmis par le responsable scientifique et technique du projet :

SOUS FORME ÉLECTRONIQUE impérativement :

- avant la date de clôture indiquée page 3 du présent appel à manifestations d'intérêt,
- sur le site web de soumission selon les recommandations en 5.1.

Seule la version électronique du document de soumission présente sur le site de soumission à la clôture de l'appel à manifestations d'intérêt est prise en compte pour l'analyse.

UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION, sous forme électronique, sera envoyé au responsable scientifique et technique du dossier lors du dépôt du document.

5.3. CONSEILS POUR LA SOUMISSION

Il est fortement conseillé :

- d'ouvrir un compte sur le site de soumission au plus tôt ;
- de ne pas attendre la date limite d'envoi des projets pour la saisie des données en ligne et le téléchargement des fichiers (attention : le respect de l'heure limite de soumission est impératif) ;
- de vérifier que le document déposé dans l'espace dédié « documents de soumission » soit complet et correspondent aux éléments attendus ;
- de consulter régulièrement le site internet dédié au programme, à l'adresse indiquée page 3, qui comporte des informations actualisées concernant son déroulement ;
- de contacter, si besoin, l'ANR par courrier électronique, à l'adresse mentionnée page 3 du présent document.

6. ANNEXE : DEFINITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES PROJETS

Etablissement coordinateur : doté de la personnalité morale, il est l'interlocuteur privilégié de l'ANR pour les aspects administratifs. Il est responsable de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les Etablissements partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Il s'appuie pour cela sur un Responsable scientifique et technique. Il signe la convention attributive d'aide avec l'ANR et reçoit l'aide attribuée au projet.

Responsable scientifique et technique : il s'agit de la personne physique qui assure la coordination scientifique et technique du projet pour le compte de l'Etablissement coordinateur. Il est l'interlocuteur privilégié de l'ANR.

Partenaire : unité de recherche d'un organisme de recherche, d'une université, ou d'une entreprise, d'un service d'un établissement de santé, EPSCP, etc. partie prenante au projet. Chacune des unités partenaires désigne en son sein un correspondant scientifique et technique, interlocuteur privilégié du Responsable scientifique et technique.

Etablissement partenaire : université, organisme de recherche, établissement de santé, EPSCP, etc. tutelle d'une unité partenaire et affectant des moyens à l'unité partenaire, ou entreprise dont dépendent une unité partenaire.